

Conseil d'administration du Comité départemental du tourisme

Mercredi 12 octobre 2011

intervention de

Pascal Popelin

Vice-président du Conseil général
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

11 X 11

Monsieur le président, cher Hervé,
Mesdames, Messieurs,

Au mois de mars dernier, consécutivement aux élections cantonales, le président du Conseil général Claude Bartolone, procédait à la désignation des nouveaux représentants de la collectivité départementale au sein du Conseil d'administration du Comité départemental du tourisme de la Seine-Saint-Denis (CDT 93) : Hervé Bramy en tant que président de cette instance et moi-même pour y siéger en qualité de membre de droit, pour le représenter, au titre de mes fonctions de vice-président du Conseil général chargé de l'Aménagement, du Développement économique et métropolitain.

Il s'agit aujourd'hui du premier Conseil d'administration du CDT 93 depuis ce processus de renouvellement. L'occasion, pour moi, de vous adresser quelques mots et quelques messages.

Je souhaitais d'abord m'exprimer sur la particularité de la composition de ce Conseil d'administration. Pour les trois prochaines années, le vice-président du Conseil général en charge du tourisme ne cumulera pas ses fonctions avec celle de président du Conseil d'administration du CDT 93. Nous entendons, bien évidemment, avec Hervé Bramy, travailler de concert, en mettant en place des relations de travail et un partenariat qui doivent être ceux qui existent entre un organisme et son principal financeur. A charge pour le CDT de gérer l'ensemble des affaires du quotidien, d'être force de proposition sur la stratégie générale à adopter et sur les opportunités de développement à saisir. Il appartient en revanche au Conseil général de la Seine-Saint-Denis de fixer, en concertation avec le CDT, la feuille de route et les grandes orientations qu'a vocation à suivre cet organisme.

Vous me permettrez ensuite de dire quelques mots sur l'un des grands chantiers sur lequel nous avons été amenés -tant le CDT 93 que le Conseil général- à formuler un avis. Je veux bien sûr parler du schéma régional du tourisme pour la période 2011-2016, qui entre actuellement dans sa phase de finalisation. L'avis du président du CDT 93 a été transmis au vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France en charge du tourisme, Jean-Paul Planchou, le 8 août dernier. Les positions qui y sont inscrites se retrouvent pour l'essentiel, dans le vœu soumis au vote de notre Conseil d'administration de ce jour, pour lequel j'ai formulé quelques propositions d'amendements, qui sont en fait des ajouts.

Je tenais aussi à vous informer que le Conseil général enverra dans les jours qui viennent sa propre contribution sur le sujet. Celle-ci prendra la forme d'un courrier, conjointement signé par le président du Conseil général et moi-même, et actuellement en cours de finalisation. Les positions du Département retenues dans le cadre de cette contribution sont naturellement très proches de celles défendues par le CDT 93.

Ce courrier insiste notamment sur notre souhait de voir se mettre en place une stratégie de développement touristique à l'échelle de la métropole, qui ne s'intéresse pas uniquement à l'hyper centre parisien, mais qui puisse au contraire contribuer à promouvoir et à irriguer les sites plus périphériques. Le contexte d'émergence du Grand Paris et le futur réseau du Grand Paris Express rendent d'autant plus pertinente l'adoption d'une telle stratégie. En

Seine-Saint-Denis, celle-ci doit permettre de renforcer l'attractivité des nombreux atouts et équipements touristiques dont dispose le département. Je pense bien sûr en particulier à la Basilique de Saint-Denis. Mais je pense aussi à nos deux aéroports internationaux, ainsi qu'aux parcs des expositions du Bourget et de Villepinte, dont le développement conditionne l'essor du tourisme d'affaires à l'échelle départementale et métropolitaine.

La nécessité de conserver une forme de collaboration étroite entre le Comité régional du tourisme et le CDT 93 est également rappeler. Le CDT dispose en effet d'une expertise reconnue de tous et d'un ancrage local solide permettant de faire émerger des projets de développement touristique en adéquation avec les possibilités offertes localement. Les logiques partenariales qui ont toujours existé entre ces deux organismes ont ainsi permis la réalisation de projets tout à la fois importants par la taille et pertinents dans le contenu. L'espace enfants du musée de l'Air et de l'Espace et le Centre de recherche et de formation aux arts verriers de Pantin ont par exemple, grâce à cette collaboration, bénéficié d'un cofinancement.

J'aurai l'occasion d'évoquer l'ensemble ces sujets avec Jean-Paul Planchou lors d'un rendez-vous dont nous avons convenu, le 24 octobre prochain.

Je passe maintenant la parole à Hervé Bramy pour l'examen de l'ordre du jour et souhaite de bons travaux à ce nouveau Conseil d'administration.